

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance
du 4 mars 2020

Etaient présents : M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, Mme CETTOUR Laurence, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, M. GRILLET-MUNIER Fabrice, M. MAXIT Bernard, Mme MAXIT Carole, M. VUARAND Marcel.

Etaient absents : MME BENAND Maryse, MM. BENAND Laurent, COMMAND Fabrice et GRILLET-AUBERT André.

Mme BRESSOUD Yvonne a été nommée secrétaire.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 février 2020

Le compte-rendu est validé à l'unanimité

**2. Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'année 2019
(Budgets principal et annexes : Remontées Mécaniques, Eau et Forêt)**

**Monsieur le Maire donne lecture, un à un de chacun des comptes des budgets primitif et annexes
« Remontées Mécaniques », « Eau » et « Forêts »**

a. Budget principal Commune

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté	288 289,45 €
	753 091,35 €
Dépenses d'investissement :	
Recettes d'investissement :	374 882,36 €
Résultat d'investissement de clôture :	- 89 919,54 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	122 616,40 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	9 308,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 203 227,94 €

.../...

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté	849 668,63 €
Dépenses de fonctionnement :	2 787 892,36 €
Recettes de fonctionnement :	2 869 625,84 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	81 733,48 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	931 402,11 €

b. Eau

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté	180 980,92 €
Dépenses d'investissement :	133 560,03 €
Recettes d'investissement :	128 240,91 €
Résultat d'investissement de clôture	175 661,80 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	47 195,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	128 466,80 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté	69 106,96 €
Dépenses de fonctionnement :	272 580,47 €
Recettes de fonctionnement :	302 001,31 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	29 420,84 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	98 527,80 €

c. Forêts

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Résultat d'investissement de clôture	0,00 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté	- 31 011,85 €
Dépenses de fonctionnement :	35 820,21 €
Recettes de fonctionnement :	67 277,20 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	31 456,99 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	445,14 €

d. Remontées Mécaniques

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté	118 314,21 €
Dépenses d'investissement :	918 398,08 €
Recettes d'investissement :	858 089,01 €
Résultat d'investissement de clôture	58 005,14 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	437 500,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 379 494,86 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté	34 533,02 €
Dépenses de fonctionnement :	873 847,63 €
Recettes de fonctionnement :	1 264 824,12 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	390 976,49 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	425 509,51 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les Comptes Administratifs ci-dessus présentés pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal :

- A adopté les Comptes Administratifs 2019 ainsi que les comptes de gestion du trésorier 2019.

3. Affectation des résultats d'exploitation 2019 (Budgets principal et annexes : Remontées Mécaniques, Eau et Forêt)

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, donc constaté à la fin de l'exercice. L'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité (articles R.2311-11 et R.2311-12) :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;

Il est proposé aux membres du CONSEIL MUNICIPAL de VALIDER, les affectations suivantes :

- Budget Principal

EXCEDENT AU 31/12/2019	931 402,11 €
Affectation obligatoire :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	203 227,94 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Excédent reporté	728 174,17 €

- Budget annexe « Remontées Mécaniques »

EXCEDENT AU 31/12/2019	425 509,51 €
Affectation obligatoire :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	379 494,86 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Excédent reporté	46 014,65 €

- **Budget annexe « Eau »**

EXCEDENT AU 31/12/2019	98 527,80 €
Affectation obligatoire :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Excédent reporté	98 527,80 €

- **Budget annexe « Forêt »**

EXCEDENT AU 31/12/2019	445,14 €
Affectation obligatoire :	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Excédent reporté	445,14 €

4. Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) secteur « Passengues »

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'obtention d'un permis de construire par la SARL SEPI, au lieu-dit « Passengues » est conditionnée par la réalisation d'une convention PUP (Projet Urbain Partenarial).

Le dossier réalisé par CANEL Géomètres a été transmis à la Direction Départementale des Territoires.

Il est important de définir avec le promoteur les bases de ce partenariat : définition exacte des lieux de l'opération (origine et fin du projet), répartition des dépenses (mode de financement), consultation des propriétaires concernés, avant toute discussion avec le Département.

La commune pilotera l'opération.

5. Présentation projet traversée routière Fruitière – La Ville du Nant

M. le Maire a présenté l'esquisse réalisée par le Cabinet Den Hengst concernant ce projet ; Une présentation en réunion publique sera organisée pour information sur les emprises concernées ; Celui-ci pourra se réaliser simultanément avec le changement de la conduite d'eau potable avec mise en place des compteurs sous les trottoirs.

6. Mission maîtrise d'œuvre neige de culture et suivi des visites réglementaires des installations de remontées mécaniques

Le conseil municipal a validé :

- La proposition du Cabinet TIM INGENIERIE pour une mission de maîtrise d'œuvre « Neige de culture » Programme 2020/Travaux envisagés : création d'un réseau supplémentaire de neige de culture tout au long de la piste verte de retour station, adaptation de la salle des machines pour l'alimentation du nouveau réseau ; Le montant du forfait de rémunération s'élève au montant de 21 980,00 € H.T., T.V.A. en vigueur en sus ; Possibilité de mission ENV en option d'un montant de 2 800,00 € H.T., T.V.A. en vigueur en sus ;

- la proposition du Cabinet TIM INGENIERIE pour une mission de conseil et de Responsable de Grandes Inspections (RGI) pour la période triennale 2020/2022 ; Le forfait de rémunération s'élève au montant de 38 840,00 € H.T., T.V.A. en vigueur en sus se décomposant comme suit :
 - o Année 2020 : 13 800,00 € H.T.
 - o Année 2021 : 12 520,00 € H.T.
 - o Année 2022 : 12 520,00 € H.T.

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite la demande d'une offre de mission pour l'augmentation de la quantité d'utilisation d'eau de la retenue collinaire de Braitaz.

7. Convention de mise à disposition du matériel de projection de cinéma numérique

Le conseil municipal valide la convention bipartite à intervenir avec la CCPEVA pour la mise à disposition du projecteur de cinéma numérique dans le cadre du projet ALCOTRA et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

Une convention sera conclue avec les partenaires potentiels qui souhaiteront utiliser ce matériel dans le cadre de diffusion de film ou évènement en rapport avec la convention première.

8. Convention avec SELCA pour la refacturation des carburants

Le conseil municipal valide la passation d'une convention avec SELCA pour la gestion des carburants au garage des châbles, et par conséquent, le remboursement de nos consommations et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

9. Organisation du bureau de vote Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

10. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature d'une convention entre la CCPEVA, les communes touristiques (dont La Chapelle d'Abondance) et l'Etat pour le logement des travailleurs saisonniers. La convention a une durée de 3 ans, 4 actions : réalisation d'une étude sur les besoins des saisonniers et sur le potentiel de logements vacants sur le territoire, création d'un point d'accueil saisonniers, mobilisation de logements vacants pour location à des travailleurs saisonniers sur la commune de Châtel, création d'une aire d'accueil pour les saisonniers. La reconnaissance de commune touristique peut être supprimée par arrêté du Préfet en cas de non renouvellement de cette convention.

Monsieur le Maire donne compte de sa rencontre avec Monsieur et Madame BENAND Pascal et Christine concernant une demande d'échange de terrain, lieu-dit « Sous le Saix ».

Le conseil municipal donne son accord de principe.

Monsieur Maire donne connaissance au conseil municipal de l'évaluation des Domaines concernant le restaurant d'altitude du Crêt Béni.

Le conseil municipal précise que l'octroi de convention de pâturage est ouvert uniquement aux personnes dont le siège de l'exploitation est sur le territoire de la commune de La Chapelle d'Abondance ;

Le conseil municipal autorise M. le Maire à prendre une délibération pour adaptation mineure pour la délivrance du permis de construire de M. et Mme MOUTHON Régis et Dominique.

Le Maire,
Bernard MAXIT



La secrétaire,
Yvonne BRESSOUD





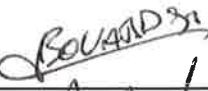
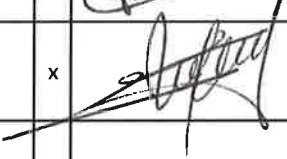





FEUILLE DE PRESENCE

Date de la réunion :
Convocation : le 27/02/2020

Mercredi 4 mars 2020 à 20 H 00

OBJET : Conseil municipal

Secrétaire de séance :

CONSEIL MUNICIPAL		EMARGEMENT	INVITE	EMARGEMENT
MAXIT Bernard Maire	x			
DAVID-CRUZ Gérald Premier adjoint	x			
GRILLET-AUBERT André Deuxième adjoint	x	Excusé		
BOVARD Jean Troisième adjoint	x			
CRUZ-MERMY Valéry Quatrième adjoint	x			
BENAND Maryse	x			
BENAND Laurent	x			
BRESSOUD Yvonne	x			
CETTOUR Laurence	x			
COMMAND Fabrice	x			
GRILLET-MUNIER Fabrice	x			
MAXIT Carole	x			
VUARAND Marcel	x		Valérie THÉRIN Adj. Adm. Principal 1ère classe	